



## MEET THE COMPOSITEURS :

### Dispositif 3<sup>e</sup> personnage, en collaboration avec le Festival d'Aubagne

#### Inscription & règlement

Le Mifa et le Festival international du film d'Aubagne apportent leur soutien aux producteurs et aux réalisateurs à la recherche d'un univers musical pour leur prochain film d'animation, en leur permettant de rencontrer des compositeurs ciblés, lors de rendez-vous dédiés. Ce dispositif a pour objectif de :

- Soutenir la production de musique originale de film d'animation
- Accompagner les jeunes compositeurs se consacrant à la composition de musique pour l'image vers l'insertion professionnelle
- Faciliter la rencontre et de futures collaborations

#### Modalités générales

Seront pris en compte tous les films d'animation, quel que soit leur format (court métrage, série ou spécial TV, ou long métrage), ayant déjà trouvé leur financement et pour lesquels la composition n'aura pas encore été identifiée. Le dossier devra être envoyé à l'adresse [meetthecomposers2021@citia.org](mailto:meetthecomposers2021@citia.org) avant le 15 mars 2021.

Votre dossier numérique devra impérativement :

- Être rédigé en anglais (la version française devra être fournie, en complément, par les francophones uniquement)
- Respecter le présent règlement

L'inscription est gratuite.

Pour toute question, contactez-nous à l'adresse [meetthecomposers2021@citia.org](mailto:meetthecomposers2021@citia.org)

### 1. QUELS SONT LES PROJETS RECEVABLES ?

Tous les films d'animation toutes catégories confondues ayant sécurisé 50% de leur financement et recherchant leur univers sonore. Les projets devront être présentés par l'auteur-réalisateur, le producteur ou la structure porteuse, et respecter les conditions du présent règlement, quels que soient les techniques de réalisation (traditionnelles ou nouvelles, avec un minimum de 50% d'animation), le public ciblé, le mode de narration (fiction, documentaire, pédagogique, expérimental...), l'âge et la nationalité du ou des auteurs.

Chaque projet ne pourra être soutenu que lorsqu'il sera mené par une société de production ou association. Le producteur ou la structure porteuse ne peuvent présenter qu'un seul projet par commission et 3 projets maximum par an.

#### Documents requis :

- **Éléments narratifs** (entre 10 et 20 pages en moyenne)
  - Introduction du projet (titre et image représentative du projet, format, public cible...)
  - Synopsis (résumé de l'histoire)

- Synopsis détaillé ou traitement du projet
- Notes d'intention du réalisateur et du producteur (origines du projet, message, objectifs, traitement souhaité...)
- **Éléments graphiques et musicaux** (longueur libre)
  - Éléments graphiques choisis : décors, personnages, model sheets, références...
  - Trailer du projet ou premières minutes d'animation déjà produites. Assurez-vous que ce contenu soit en ligne sur Vimeo, Dropbox, YouTube ou autre, indiquez le lien web vers le projet (URL) et le mot de passe.
  - Note d'intention de l'univers musical souhaité et références musicales des projets déjà réalisés
  - Tout autre élément d'ordre artistique ou de production que le producteur ou le réalisateur jugent utile de joindre
- **Éléments d'ordre administratif**
  - Courte présentation de la société de production ou du producteur principal
  - Note précisant l'avancement du projet : état actuel et étapes à venir, objectifs, engagements éventuellement contractés (faire figurer le nom des partenaires attachés le cas échéant) et partenaires recherchés
  - Indication du budget (en euros), du financement sécurisé (en euros)
  - Note précisant l'état de la chaîne des droits (cession de droits en cas de sujet tiré d'une œuvre préexistante...)

### 2. CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES

La présentation générale reste libre, dès lors que l'ensemble des documents requis figurent dans le dossier. Nous attirons néanmoins votre attention sur le fait qu'un projet présenté avec soin sera plus attractif pour le comité de sélection et le compositeur qui sera choisi pour travailler sur votre projet.

### 3. AUTORISATION DE DIFFUSION

En acceptant le présent règlement, vous autorisez CITIA à reproduire et diffuser, à titre gratuit, sur l'ensemble de ses supports de communication, des éléments graphiques et audiovisuels (trailer, teaser, pilote) fournis par vos soins lors de l'inscription. Et dans le cadre de sa mission de conservation du patrimoine cinématographique, CITIA procède à un archivage de ces mêmes éléments.

### 4. CAS NON PRÉVUS

La direction de CITIA réglera les cas non prévus dans le présent règlement.

### 5. CONTESTATIONS

La participation à l'événement implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. En cas de contestation sur le sens de ceux-ci, les tribunaux du siège de l'organisateur (tribunal de grande instance d'Annecy) sont seuls compétents, la version française faisant foi.

## **Conditions en cas de sélection :**

### **1. SÉLECTION ET ACCÈS**

Seuls les dossiers complets et respectant les conditions énoncées dans le présent règlement seront soumis à un comité de sélection composé de professionnels et/ou de partenaires. Les résultats de la sélection seront connus et dévoilés fin avril 2021. Le festival d'Aubagne déterminera les compositeurs qui travailleront sur les projets (4 à 5 compositeurs par projet).

### **2. DÉROULEMENT**

À l'occasion du Mifa 2021, le producteur et le réalisateur du projet recevront les compositeurs pour un entretien au cours duquel ils évalueront les qualités artistiques des projets musicaux et l'adéquation avec leur univers cinématographique. Au compositeur de les convaincre pour créer ensemble la partition ! À l'issue de ces rencontres, il appartiendra à chaque duo producteur/réalisateur d'envisager une future collaboration avec un compositeur à qui ils confieront la partition musicale de leur projet. Les collaborations qui se concrétiseront à l'issue de l'atelier pourront bénéficier d'une bourse d'aide à la composition musicale accordée par la Sacem.

Cette rencontre est organisée sur la base d'un appel à candidature adressé aux compositeurs. Chaque compositeur travaillera sur un ou plusieurs scénarios proposés par les organisateurs et rencontrera le binôme producteur/réalisateur associé au(x) projet(s).

Le compositeur aura un délai de 3 à 4 semaines pour préparer la rencontre avec le binôme producteur/réalisateur, au cours de laquelle il disposera de 90 minutes pour les convaincre lors du Mifa 2021. À cette occasion, le compositeur pourra présenter ses maquettes musicales spécialement créées pour le projet.